Envoyé en préfecture le 08/09/2025
Reçu en préfecture le 08/09/2025
Publié le 08/09/2025
ID : 007-240700302-20250902-C_202509_095-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202509-095

Du 2 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, pour le Président décédé le 1er vice-président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, CHASTAGNIER Geneviève, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, ROMEDENNE Séverine, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).
Ont participé : ALLANO Marie Claude
Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 39 Pouvoir : 2
Date de la convocation 25 août 2025
A été élu secrétaire : DUCROS Loïc
Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SPL CEVENNES D'ARDECHE : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Le Président informe, que la Société Publique Locale (SPL) Cévennes d'Ardèche a été constituée le 26 septembre 2016. Ses deux actionnaires sont les Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume-Drobie.

Elle est en charge pour le compte des deux Communautés de Communes, par délégation,
- en sa qualité d'office de tourisme, les services d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique de son territoire.
- En sa qualité de gestionnaire de site Castanea (pour le compte de la CdC du Pays Beaume-Drobie uniquement) les services d'accueil et de médiation, de promotion, d'observation et d'intégration dans l'environnement territorial
- La coordination de la mise en œuvre de la stratégie pleine nature et des dispositifs liés à l'échelle des deux Communautés de communes et de la destination.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants et conformément aux statuts de la SPL, la Communauté de Communes est représentée par 6 administrateurs.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Désigner Philippe GONTIER comme le représentant permanent de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie à l'assemblée générale des actionnaires ;
Désigner Gabriel PIC comme mandataire représentant la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie au conseil d'administration de la SPL ;

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Philippe GONTIER
Président

Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie (Joyeuse) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loïc DUCROS
Secrétaire de séance